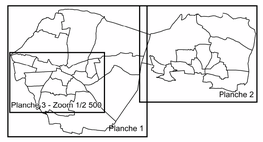
Envoyé en préfecture le 18/10/2024
Reçu en préfecture le 18/10/2024
Publié le 18/10/2024
ID : 038-213803489-20241014-2024_115-DE

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Modification simplifiée n° 2

Commune de Ruy-Montceau



4.2.a. Documents graphiques du règlement

Planche 1 - Secteur Ruy

Echelle 1/5000

Document de travail
en date du 4 juillet 2024

Ruy Montceau

Liste des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts

N° ER	OBJET	Superficie	Bénéficiaire
1	*Supprimé par la modification n° 1*		
2	Elargissement de l'avenue des Cantinières	414 m²	Commune
3	Aménagement d'une voie nouvelle entre le giratoire de la Vielle Borne et la Vie de Boussieu	2 080 m²	Commune
4	Requalification de la Vie de Boussieu	815 m²	Commune
5	Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales	1 870 m²	Commune
6	Extension du cimetière de Ruy	2 200 m²	Commune
7	Extension des équipements scolaires, périscolaires et de loisirs (y compris accès)	8 600 m²	Commune
8	Extension des équipements sportifs et de loisirs	16 100 m²	Commune
9	Installations, ouvrages, travaux et activités liés à l'infrastructure ferroviaire Lyon-Turin	78 100 m²	RFF
10	Création d'une maison de la Chasse	1 240 m²	Commune

LES ZONES ET LES SECTEURS

- Limite de zone
- OA — Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- pi — Secteur de protection de captage (périmètre immédiat)
- pr — Secteur de protection de captage (périmètre rapproché)
- pe — Secteur de protection de captage (périmètre éloigné)

ZONES URBAINES

- Ua — Zone agglomérée dense de Ruy
- Uac — Zone agglomérée dense de Ruy de confortement des commerces
- Uab — Zone agglomérée dense de Montceau
- Ub — Zone d'extension des centres agglomérés
- Uc — Zone urbaine d'extension de faible densité
- Uh — Zone urbaine d'extension de plus faible densité (gestion du bâti existant)
- Ui — Zone d'activités économiques
- Uia — Zone d'activités économiques (constructibilité limitée)

ZONES A URBANISER

- AU — Zone d'urbanisation future
- AUa — Zone d'urbanisation à aménager à vocation principale d'habitat
- AUi — Zone d'urbanisation à aménager à vocation d'activités économiques

ZONES AGRICOLES

- A — Zone agricole
- An — Zone agricole à enjeux environnementaux et paysagers
- As — Zone agricole d'intérêt scientifique et/ou à enjeux de milieux naturels

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N — Zone naturelle protégée
- Ne — Zone naturelle d'équipements publics de sports et loisirs
- Ns — Zone naturelle d'intérêt scientifique et/ou à enjeux de milieux naturels

RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé *(L151-41-1°, 2° et 3° du code de l'urbanisme)*
- (1) Numéro de l'opération

AUTRES SERVITUDES

- Secteur de mixité sociale *(L151-15 du code de l'urbanisme)*
- 1 — Numéro de l'opération
- Secteur réservé pour la réalisation de logements locatifs sociaux *(L151-41-4° du code de l'urbanisme)*
- 1 — Numéro de l'opération
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (changement de destination)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial (changement de destination équipement)
- Elément bâti remarquable du Paysage
- Périmètre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin
- Espace Boisé Classé
- Zh — Zone humide
- Corridor écologique
- Elément Naturel Remarquable du Paysage
- Permis de construire soumis à la démolition du bâtiment

INFORMATIONS

- Bâtiment d'élevage
- Ligne Haute Tension
- Secteur de nuisances sonores liées aux infrastructures de transports terrestres (se référer à l'arrêté préfectoral présenté en pièce annexe du PLU)

SECTEURS DE RISQUES NATURELS

Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation de la Bourbre Moyenne valant Servitude d'Utilité Publique (cf. annexe 5.1)

- Zone inconstructible sauf exceptions
- Zone constructible sous conditions

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, Alp'Géorisques, modifiée septembre 2016

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)
 - RI* — Risque d'inondation en pied de versant
 - RT — Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels
 - RV — Risque de ravinement et ruissellement sur versant
 - RG — Risque de glissement de terrain
 - RP — Risque de chute de pierres et de blocs
- Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)
 - BI*1 — Risque d'inondation en pied de versant
 - BI*2 — Risque d'inondation en pied de versant
 - Bt — Risque de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels (valant BI2)
 - Bv — Risque de ravinement et ruissellement sur versant (valant Bv1)
 - Bg — Risque de glissement de terrain (valant Bg2)
 - Bp — Risque de chute de pierres et de blocs (valant Bp1)

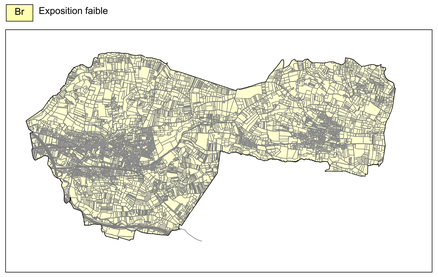
SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

Risques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses

- Canalisation de gaz (DN 100 - PMS 67,7 bar)
- SUP 2 et 3 : 5 mètres
- SUP 1 : 25 mètres
- Installation annexe à la canalisation de gaz
- SUP 2 et 3 : 6 mètres
- SUP 1 : 35 mètres

Exposition au risque de retrait-gonflement des sols argileux
issue de la cartographie du BRGM, échelle 1/50.000ème

- Br — Exposition faible



Publié le : 24/06/2025 10:53 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33409